



L'ÉCLAIR

de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

Trois mois	6 fr. 50
Six mois	12 fr. 50
Un an	24 fr. 50

NORD et départements limitrophes
AUTRES DÉPARTEMENTS
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES

À ROUBAIX, 53, Grande-Rue
À TOURCOING, 12, Rue Desurmont
À LILLE, 28, Rue de Fives

LE SERVICE DE DEUX ANS

La France s'impose, depuis vingt-sept ans, des sacrifices considérables pour la défense nationale. Elle les a consentis sans compter, avec une générosité et une abnégation qui méritent d'être admirées.

Certes, il ne saurait être question d'y apporter des réductions ou des modifications dont le résultat serait de diminuer notre sécurité. Le pays ne le pardonnerait pas au parti qui aurait l'inconscience légèreté de le proposer.

Mais si ces sacrifices sont légitimes, ils n'ont leur excuse que dans leur nécessité. Le gouvernement serait sans excuse, qui les réclamerait du pays, sans avoir la certitude qu'ils sont indispensables.

Or, il n'est malheureusement pas douteux que tous les milliards qui, depuis l'année terrible, ont été et continuent d'être versés dans le gouffre de la marine et de la guerre, n'ont pas tous produit un plein effet utile.

Il y a, ce n'est que trop certain, des fuites, des coulages dans ces deux énormes services. Voici des années et des années que les rapporteurs de la marine, par exemple, dénoncent l'un après l'autre, sans distinction d'opinion, depuis M. E. Lamy jusqu'à notre ami Pelletan, en passant par M. Henri Brisson, les déficiences inouïes qui entachent l'Administration de la rue Royale.

Pour justifiées et retentissantes qu'aient été leurs doléances, il s'en faut qu'elles aient obtenu le résultat qu'en attendaient leurs auteurs.

Tant qu'il n'aura pas été atteint, c'est une obligation étroite pour les représentants du pays de réviser avec une implacable rigueur des dépenses dont l'accumulation devient criminelle dès qu'elle ne se justifie pas par l'effet utile rendu.

Encore ne s'agit-il ici que de sacrifices pécuniaires, et le proverbe n'a pas tort qui confesse : plaie d'argent n'est pas mortelle.

Mais il est d'autres sacrifices que dans le même but le pays s'impose, autrement lourds, ceux-ci, autrement durs. L'impôt qu'encaisse le percepteur n'est rien près de l'impôt du sang.

Et je ne parle pas du sacrifice de la vie qu'il faut au péril la patrie réclamerait de tous ses enfants. Ils le consentiraient sans hésiter, avec l'entrain et la vaillance qui sont une tradition de la race.

Mais la forme la plus rude, la plus pénible de l'impôt du sang : c'est le service militaire en temps de paix.

La loi organique sur le recrutement de 1889 a fixé à trois ans le temps normal que doivent passer à la caserne les jeunes Français.

C'est long trois ans, surtout que ces trois années sont prises parmi les plus belles de la vie, en pleine force, en pleine vigueur de l'homme, au moment où, quelle que soit sa carrière, il traverse la période la plus heureuse et la plus féconde de son développement.

Pourtant, si trois ans sont indispensables pour la sécurité du pays, il faut se résigner. Sont-ils indispensables ? Voilà la question.

C'est la pratique même de l'armée qui va la résoudre. En même temps qu'elle posait comme règle le service de trois ans, la loi de 1889 introduisait l'exception. Elle admettait que toute une série de dispensés ne feraient qu'un an.

Or, dans quel rapport se trouvent à cette heure la règle et l'exception ? Le général Billot, ministre de la guerre, va répondre.

Il y a aujourd'hui, dans l'infanterie, 51 pour cent de l'effectif qui ne font qu'un an. Il faut admettre qu'on peut former de bons soldats en un an.

Rien n'empêche d'ailleurs de les préparer à leur métier avant leur incorporation. La loi de 1889 renferme un certain article 85 qui prévoit qu'une loi serait faite pour organiser l'instruction militaire de tous les jeunes gens, de dix-sept à vingt ans.

Cette loi n'a jamais été présentée. Pourquoi ? Qu'est-ce qui empêche de la rédiger ?

Il est dès aujourd'hui démontré, par les faits, que le service de trois ans n'est pas indispensable, puisque, pour plus de la moitié de notre in-

fanterie, on s'en passe. Dès qu'il n'est pas indispensable, il n'est pas justifiable.

Du service de sept ans, nous sommes passés au service de cinq ans ; du service de cinq ans au service de trois ans.

Un nouveau pas doit être fait. Il faut réaliser, dans la loi, le progrès que les mœurs ont déjà accompli et soulager le pays d'une charge que rien n'excuse.

La législature prochaine aura pour devise de substituer au service de trois ans le service de deux ans.

A. MILLERAND,
député de la Seine.

LES ÉCOLES LIBRES et les Municipalités

Les journaux conservateurs et cléricaux s'évertuent à propager cette légende que les municipalités républicaines et socialistes qui ne font pas participer les écoles libres aux divers avantages dont, comme à Lille et à Roubaix, sont gratifiées les écoles laïques, obéissent surtout à un esprit sectaire et haineux.

Cette campagne ne date pas d'hier, mais elle vient de se renouveler à propos d'un « satisfecit » que nous nous sommes permis de donner au Préfet du Nord au sujet de l'annulation d'un crédit inscrit au budget de la commune d'Houplines « pour fournitures classiques gratuites aux élèves des écoles privées ».

A la lecture de notre entretien, la *Dépêche* a bondi...

« Comment ! il serait vrai... Sous M. Lemaire... M. Laurenceau se serait permis... »

Et pris d'une sainte indignation, notre confrère a appelé le Conseil d'Etat à la rescousse, non sans avoir lancé à l'information un trait étonnant : « que son plus grand châtiment serait d'avoir mérité nos félicitations ! »

C'est évidemment pire que l'Enfer ; aussi, comme nous ne voulons pas de mal à l'homme, nous nous empressons de démentir le bon point que nous avions libéralement octroyé au Préfet.

Maintenant, causons paisiblement. La *Dépêche*, en parlant en guerre comme elle l'a fait, nous a prouvé — nous nous en doutions un peu, à vrai dire — qu'elle retardait beaucoup. Elle en est encore à 1880 ou, au plus, à 1887. C'est-à-dire à l'époque où florissait le vieux régime scolaire.

Depuis que d'ouï de la bouillie a coulé sous le Pont-Neuf et que de transformations se sont opérées !

En 1888, notamment, une nouvelle loi scolaire a été promulguée qui interdirait aux municipalités d'intervenir par des secours et des récompenses en faveur des enfants, autres que ceux qui fréquentent les écoles publiques, c'est-à-dire en faveur des élèves des écoles libres ou privées.

Ce n'est pas la lettre stricte de la loi, mais c'en est l'esprit rigoureux, à preuve cet arrêt du Conseil d'Etat, en date du 19 juillet 1888, rapporté par Dalloz, année 1888, troisième partie, page 14. — et dont voici quelques considérants intéressants :

« Considérant que l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 a distribué les établissements d'enseignement primaire de tout ordre en deux groupes distincts : établissements publics et établissements libres, sans admettre en aucun lieu l'existence d'un troisième groupe formé par les concours des communes, des associations et des particuliers ;

« Considérant qu'il ne peut appartenir aux conseils municipaux de créer un troisième groupe en employant le budget communal de telle sorte qu'une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée à secourir le budget de l'Etat, tandis qu'une autre serait destinée, sous quelque appellation que ce soit, à favoriser l'essor des associations ou des particuliers ;

« Considérant que ce partage, formellement contraire au principe dominant la loi, aurait pour résultat manifeste de faire échec aux sanctions de l'Etat et des départements et de dispenser abusivement les deniers des communes qui proviennent de la désertion de l'école publique qu'elles auraient elles-mêmes fondée et qu'elles continueraient d'entretenir ;

« Considérant qu'on prétendrait vainement distinguer entre la fondation, l'entretien et la subvention, alors qu'aucune règle ne fixe le chiffre de cette subvention et qu'il n'est rien dit des objets auxquels elle peut s'appliquer, non plus que de la faculté qui serait laissée aux communes de renouveler leurs libéralités ; que dès lors, la subvention, dans ces conditions arbitraires, ne serait en réalité qu'une fondation ou un engrais partiel... »

Le Gouvernement s'appropriera cet avis du Conseil d'Etat et il le communiqua à ses préfets en les invitant à s'y conformer rigoureusement, ainsi qu'en témoignent les circulaires des ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur des 18 août et 1er octobre 1888.

C'est de cette époque que date l'interdiction faite aux communes — et aux départements — de subventionner des établissements privés d'enseignement primaire.

Nos contradicteurs réactionnaires nous objecteront peut-être que malgré la rigueur du Conseil d'Etat, on ne saurait, par exemple, interdire aux communes de contribuer, sur leurs ressources disponibles, aux dépenses des écoles libres...

Là, encore, il y a chose jugée.

En effet, le Conseil d'Etat, jugeant au Contentieux, a répondu, le 20 Février 1891, sur un pourvoi de la ville de Nantes contre une décision du Préfet annulant des allocations aux écoles privées, de 20,000 francs pour chauffage, de 14,000 francs pour fournitures classiques, de 4,000 francs pour achat de prix.

Il a dit :

« Considérant qu'en subventionnant à des titres divers les écoles congréganistes, le

Conseil municipal a contrevenu aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886... Le Conseil d'Etat rejette le pourvoi de la ville de Nantes comme le fait de la Loire Inférieure. »

Enfin, une dernière précision, pour n'avoir pas à y revenir : l'interdiction de subvention s'applique aussi bien aux écoles maternelles — ou salles d'asile — qu'aux écoles primaires.

Comment après ces arguments de fait et de droit, la *Dépêche* douterait elle encore de l'absolue légalité de la décision prise par le préfet du Nord à l'égard de la municipalité d'Houplines ?

Pour en terminer avec ce débat — où nous jouons le rôle à la fois plaisant et bizarre de défenseur de M. Laurenceau contre les feuilles cléricales — nous nous permettons de faire observer à la *Dépêche* qu'en demandant des sacrifices d'argent et en hauts lieux municipaux pour les écoles libres que pour les écoles laïques, elle n'est pas conséquente avec l'esprit qui a pré-éidé à l'institution des premières.

En effet, — comme le remarque très judicieusement M. Colas, dans le dernier numéro du *Journal des Conseillers Municipaux* — en subventionnant les écoles libres, les Municipalités acquiescent, de ce chef, au droit de contrôle sur l'enseignement privé, tout au moins en ce qui concerne le choix des livres classiques et des livres de prix.

Est-ce là la but que se proposent les fondateurs et les soutiens des écoles cléricales... Admettraient-ils, — par exemple, — que les élèves qui s'attachent à l'enseignement libre au prix de tant de sacrifices d'argent et en hauts lieux de la République, apprennent la morale dans les livres, pourtant bien anodins, de Paul Bert, de Compairey, de Burdeau ou du pasteur Steeg ?

Si en était ainsi, leurs écoles perdraient leur caractère de protestation — en ont-elles jamais eu d'autre ? — contre l'école laïque, c'est-à-dire contre l'école neutre, respectueuse des consciences et étrangère aux dogmes qui divisent !

Après cela, libre à la *Dépêche* de crier : « au sectaire ! » quand, sous Méline même, les municipalités réserveront exclusivement leurs subsides aux écoles communales.

On sait maintenant ce qu'il faut penser de sa belle indignation et combien profond est son attachement aux institutions républicaines !

G. SIAUVE-EVAUS.

ROME, 9 janvier.

L'Espresso assure qu'un accord a eu lieu entre les ministres des affaires étrangères, de la marine pour l'envoi au Chine d'un ou de deux vaisseaux de guerre.

LONDRES, 9 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni hier après midi pour discuter la situation en Extrême Orient. La conférence n'a pas duré moins d'une heure trois quarts. On assure que le gouvernement anglais est assez disposé à offrir son assistance à la Chine pour empêcher de tomber davantage sous la dépendance de la Russie.

PARIS, 9 janvier.

Les Comités socialistes, blanquistes et révolutionnaires se sont réunis, cet après midi, salle L'excellent, afin d'aller manifester sur la tombe de Blanqui.

À trois heures, les Comités précédés de porteurs de couronnes d'immortelles rouges, sortent de la salle de réunion où plusieurs meetings ont été tenus.

L'entournement de M. Hamel ayant lieu au même moment, les manifestants ont été coupés. Ernest Roche, député, et Sureau ont protesté, et les cris de Vive la Commune ! Vive la Liberté ! ont été poussés.

Ils pénétrèrent ensuite dans le cimetière, divisés en deux fractions, au milieu du plus grand calme.

Une dizaine de discours ont été prononcés sur la tombe du grand révolutionnaire Blanqui.

La série des discours terminés les manifestants, suivis de nombreux curieux, sont allés au mur de la fédérat ou ils ont défilé, par groupes de 2 à 30, puis ils se sont dispersés sans incidents.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Paris, 9 janvier.

La session ordinaire des Chambres pour 1890 s'ouvrira le mardi 11 janvier. Ce sera la dernière de la Chambre des députés actuelle, dont les pouvoirs expirent au mois de mai prochain.

Le Journal officiel d'hier matin a publié l'ordre du jour de la séance d'ouverture.

Pour la Chambre, il comporte le renouvellement du bureau, il y aura, suivant l'usage, à scrutin séparé pour l'élection de président, de vice-présidents, des secrétaires et des questeurs.

Au Sénat, au contraire, on se bornera à fixer le jour auquel il sera procédé à l'élection du bureau.

Çà & Là

PREMIER EN ANGLAIS

— Moi, comme j'ai été le premier en anglais, maman a dit comme ça : « Comme cet enfant, qu'elle a dit, a été le premier en anglais, pendant les vacances du nouvel an, on le mènera voir la comédie, puisqu'il a été le premier en anglais. »

— Ah !

— Oh ! Alors papa est allé louer des places. Ça fait qu'il a rentré mardi en disant : « Je viens de louer des places. »

— Pour où que tu aies des places ? dit maman. Papa a dit qu'il avait tout des mauvaises idées ? Et papa baissait le nez parce qu'il ne savait pas quoi répondre.

— La fin, maman a dit que papa ne savait pas ce qu'il faisait, mais qu'elle aimait encore mieux que j'aie des mauvaises idées que de laisser perdre des places qui avaient coûté vingt-cinq francs. Alors on a été tout de même voir jouer le *Supplie d'une Femme*.

— Ah !

— Oh ! Elle criait : « Est-ce que tu perds la tête, de mener cet enfant à une pièce pareille ? Tu veux donc lui donner des mauvaises idées ? » Et papa baissait le nez parce qu'il ne savait pas quoi répondre.

— La fin, maman a dit que papa ne savait pas ce qu'il faisait, mais qu'elle aimait encore mieux que j'aie des mauvaises idées que de laisser perdre des places qui avaient coûté vingt-cinq francs. Alors on a été tout de même voir jouer le *Supplie d'une Femme*.

— Ah !

— Oh ! En voilà une pièce bête !... Mon vieux, on n'y comprend rien ! C'est rien que des gens qui parlent à tort et à travers et qui disent tout ce qui leur passe par la tête. T'es jamais rien vu de plus bête. Et tout le temps maman me disait : « N'écoute pas ce qu'ils disent, Toto, c'est des mensonges » ; et elle disait à papa : « Il faut être aussi fou que tu l'es pour avoir amené cet enfant à une pièce aussi immorale. »

— La fin, maman a dit que papa ne savait pas ce qu'il faisait, mais qu'elle aimait encore mieux que j'aie des mauvaises idées que de laisser perdre des places qui avaient coûté vingt-cinq francs. Alors on a été tout de même voir jouer le *Supplie d'une Femme*.

— Ah !

— Oh ! Ça fait que le lendemain on a été au théâtre. Mon vieux, c'est ça qui est ru ! Pour sûr, alors, c'est ru !... Si tu savais !... (Les yeux hors de la tête). Mon vieux, il y a des dames toutes nues !... c'est joli !... On voit tous leurs estomacs !... A un moment, il y en a qui dansent, des fois elles lèvent leurs jupes et elles font voir leur derrière. Tu ne peux pas te faire une idée comme c'est chic !... Cré nom, j'ai rudement rigolé ! Maman aussi. Tout le temps elle disait : « Tu t'amuses, Toto ? et elle disait à papa : « Hein ! Voilà un vrai spectacle à faire voir à des enfants. Au moins, ça ne leur donne pas de mauvaises idées ! » Je serais toi, je dirais à ta mère de te mener voir *Michel Strogoff*. C'est pas comme le *Supplie d'une Femme* où on ne sait pas ce que ça veut dire. On comprend, mon vieux !... On comprend !

COURTELAIN

INFORMATIONS INTÉRIEUR

LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Paris, 9 janvier.

Le *Courrier du Soir* annonce que les élections pour le renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu six semaines ou deux mois après les élections législatives. Elles porteront sur tous les départements et, dans chacun des départements, sur la moitié des cantons environ.

LE CAS DE M. Q. DE BEAUREPAIRE

Paris, 9 janvier.

Viviani a vu M. Millard, garde des sceaux, au sujet de l'affaire Q. de Beaurepaire. Le ministre a déclaré qu'il est satisfait de la démission de M. Q. de Beaurepaire.

Mais vous ne savez pas sur le cas exceptionnel dont il s'agit il a simplement nommé une commission chargée de faire une enquête et d'éclaircir sa situation.

On annonce que, dès les premiers jours de la rentrée, Viviani interpellera le ministre de la justice pour lui demander des explications sur cette comédie.

PERTE D'UN BATEAU A TERRE-NEUVE

Dinan, 9 janvier.

On annonce la perte, à Terre Neuve, du *Saint Pierre*. Il y aurait quinze victimes, dont le capitaine du bateau de pêche.

NOUVEAUX CRIMES DE L'ASSASSIN CARRARA

Paris, 9 janvier.

M. Jesse, juge d'instruction, chargé du drame de Bichère, a reçu hier samedi de la femme Carrara une nouvelle lettre dans laquelle elle accuse de nouveau son mari de plusieurs crimes déjà connus.

Le juge va faire vérifier ses dires et procédera ensuite à de nouvelles confrontations.

FATALE IMPRUDENCE D'UN CHASSEUR

Châteaudun, 9 janvier.

Hier matin, un accident terrible s'est produit à Châteaudun. Un marchand de tabac, M. Chiron se promenant dans le bois où il avait laissé imprudemment une cartouche. Un coup partit et M. Chiron fut atteint au ventre. Le coup avait fait balie.

L'imprudent chasseur a été tué net.

L'EXPLORATEUR EDUARD FOA A PARIS

Paris, 9 janvier.

L'explorateur Edouard Foa, revenant d'accomplir sa traversée du Zambèze au Congo, a été reçu, hier après midi, à la gare St Lazare, par une députation de la société de géographie.

M. Le Moine de Villers, dans l'allocution qu'il lui a adressée, lui a dit que son exploit, une des plus intéressantes de ces derniers temps, lui faisait prendre rang après les précurseurs du continent noir.

« La Société, a-t-il conclu, est fière de vos succès et vous félicite. »

ETRANGER

LE MOUVEMENT OUVRIER EN DANEMARK

Copenhague, 9 janvier.

Au Congrès des organisations ouvrières scandinaves qui s'est tenu l'été dernier à Stockholm, décidé de créer une organisation centrale unique de tous les syndicats scandinaves. Actuellement se tient à Copenhague un Congrès dont le but sera de réaliser cette décision.

Les Danois y seront représentés par plus de 100 délégués représentant 941 syndicats et 70,000 ouvriers ; plusieurs délégués suédois et norvégiens assistent également au Congrès.

ENCORE UN SINISTRE MARITIME

Londres, 9 janvier.

Le vapeur anglais *Clarissa Radcliffe*, allant d'Odessa à Rotterdam, a fait naufrage, le 30 décembre, près du cap Saint-Vincent.

Il y a eu dix-neuf noyés. Quatre survivants sont arrivés à Falmouth.

LA GUERRE DANS LE SUD-AFRICAIN

Londres, 9 janvier.

Le journal du soir *Evening News* reçoit de Capetown un télégramme annonçant que le chef du pays des Basutos, avec quinze mille guerriers, aurait attaqué un chef rebelle.

Il y aurait eu un grand nombre de morts et de blessés des deux côtés.

Un autre combat est imminent.

Tous les commerçants ont quitté le pays des Basutos ; tout le pays est en fermentation.

LE GOUVERNEMENT DE LA CRÈTE

Vienne, 9 janvier.

On croit que la candidature de M. Bozo Petrovitch n'est pas encore écartée.

Les puissances essaient de mettre fin à l'opposition du prince de Montenegro pour prévenir les difficultés de nouvelles candidatures.

ARTON A LA PRISON DE MELUN

Melun, 9 janvier.

Arton, qui vient de tant faire parler de lui, probablement pour la dernière fois, est arrivé à la maison centrale de Melun pour y purger la peine de la réclusion à laquelle il a été condamné l'année dernière par le jury de la Seine d'abord, et par celui de Versailles ensuite.

Son arrivée avait été tenue secrète. Le gardien chef et un gardien ordinaire l'attendirent à la gare : ils l'ont fait monter dans la voiture cellulaire, qui s'est dirigée immédiatement vers la maison centrale, où le condamné a été écroué.

Arton ne semble pas enchanté de la nouvelle résidence qu'on vient de lui assigner. Il se trouve, paraît-il, humilié de se trouver en compagnie de criminels et d'écroués ordinaires. L'administration de la prison n'a pas encore statué sur le genre d'occupation qui lui sera imposé.

En Extrême-Orient

Paris, 9 janvier.

Il est à peu près certain qu'un débat sera provoqué à la Chambre, des premiers jours de la rentrée, sur les affaires de Chine.

On pense que le citoyen Millerand prendra l'initiative de cette interpellation, laquelle porterait sur le rôle qu'attend jouer notre gouvernement en Extrême Orient.

Il est, en effet, indispensable que le pays soit renseigné sur les intentions de M. Hanotaux, puisque c'est lui qui dirige notre politique extérieure. Il est, en outre, inadmissible que la France assiste impassible à cette prise de possession d'un port chinois par les Allemands sans qu'elle prenne elle-même d'a garanties pour l'avenir.

Quelles seront ces garanties ? C'est sur cette question que M. Hanotaux sera prié d'expliquer.

L'ambassadeur d'Angleterre en Russie

L'ambassadeur d'Angleterre en Russie qui avait conféré mercredi avec lord Salisbury, est parti samedi pour Saint-Petersbourg.

On croit que ce départ a quelque rapport avec la question chinoise.

La *Saint James Gazette* reproduit un bruit, qui court à Portsmouth et après lequel une escadre volante serait en formation pour un service spécial dans les mers de Chine.

La *Press Association* dément cette nouvelle.

Toulon, 9 janvier.

Le croiseur *Pascal* vient d'appareiller pour l'Extrême-Orient.

CROSES ET AUTRES CHEZ NOS VOISINS

Le besoin se faisait probablement sentir de revenir encore une fois sur la question de l'habitabilité des mondes nos voisins, nos voisins d'un peu loin il faut le reconnaître.

Chaque année, à semblables époques, il y a des gens pour lesquels ce problème, probablement à jamais irrésoluble, est un sujet de récréation, et surtout de suppositions, toutes plus fantastiques les unes que les autres.

Les revues anglaises, à ce que l'on nous dit, sont en ce moment pleines de révélations extra curieuses sur nos contemporains de la planète Mars. Autrement, c'est la Lune que l'on préfère à partie. La lune prête moins, à la vérité, à des sortes d'amusements. De mémoire de télescope, on n'y vit que des cratères dénudés et pas l'apparence d'une atmosphère quelconque pouvant permettre la vie.

Songez tout d'abord à Mars. Il est entendu que ce n'est que par simple curiosité. Qui donc pourrait vérifier, à quatorze millions de lieues de distance possédait-il le plus impeccable des lunettes, si ce que l'on met sur le compte des prétendus Martiens est ou non réel ?

Un mot de la planète avant tout. Le diamètre de Mars est à peu près moitié de celui de la Terre. Il possède deux petits satellites. Phobos et Deimos, qui rotent autour de lui à des vitesses vertigineuses. Vu aux instruments grossissants, on constate que Mars est entouré de nuages. Il a donc une atmosphère et de l'eau. On peut vivre chez lui. Mars a deux pôles, dont les glaces s'allongent en hiver comme les nôtres, et dont peut-être lieu à des expéditions semblables à celles de Nansen et d'Andrée. Qui sait !

C'est dans ce petit monde qu'un écrivain anglais, dont nous parlerons plus haut, place ses citoyens à l'aspect de quelque peu étrange. Nous allons en donner la description. Disons cependant que cette conception n'est peut-être pas très neuve. Quelques-uns nous dit, dans nos souvenirs de lectures, qu'on en trouverait peut-être les rudiments dans Rabelais, ou dans Shakespeare. Nous vérifierons un jour dans tous les cas, voici le portrait du Martien, dernier modèle, coupe anglaise :

Les habitants actuels de la planète Mars ont d'énormes corps ronds, ou plutôt ils ont pour corps d'normes têtes rondes d'environ quatre pieds de diamètre, avec un visage au milieu. Ce visage n'a pas de nez, mais une paire de gros yeux de couleur sombre et, immédiatement sous les yeux, une sorte de protubérance charnue à l'arrière du corps se trouve l'oreille. La bouche est entourée de seize tentacules à filets, semblables à des fouets.

Mais l'organe principal, chez ces êtres bizarres, est le cerveau, enveloppé de nerfs énormes, vers les yeux, les oreilles et les tentacules du toucher. La bouche s'ouvre directement sur les poumons, mais l'appareil digestif manque tout à fait. Les Martiens ne mangent pas et, par suite, n'ont pas besoin de digérer. Ils se bornent à prendre le sang de créatures vivantes et à se l'injecter dans les veines. Ils ne dorment pas non plus, ils portent pas de vêtements et n'ont pas de sexe. Ils se reproduisent comme les fleurs par bourgeonnement.

Si vous ne vous déclarez pas satisfait avec cela, c'est que vous serez fort difficile. L'écrivain anglais, lui, ne s'est point trouvé suffisamment renseigné. Il s'en est allé interroger un méli-muni, qui a évoqué, toujours à travers les quatorze millions de lieues qui nous séparent de nos voisins, l'aspect d'un Martien. Ce dernier avait la une excellente occasion de tracer un portrait flaté de ses compatriotes. Il n'y a pas manqué, jugez-en, en notant que ces êtres étranges évoluent dans une atmosphère d'un magnifique bleu brillant.

Les Martiens ne mangent pas de nourriture animale : ils se servent du mammoth comme de bête de somme. Leurs chevaux sont d'une teinte violette. Leurs vaches, toutes petites, n'ont qu'une seule corne sur la tête. Ils tirent leur laine de la toison d'un animal qui ressemble au produit du croisement d'un mouton et d'une chèvre. Ces braves gens mangent du poisson mais fort peu de pain.

Ils excellent à produire artificiellement la pluie et sont adonnés à un culte très analogue à notre spiritisme. Tout, chez eux, est plus petit que sur notre planète, à l'exception de la durée de la vie, qui atteint une moyenne de cent soixante ans. Ils ont la propriété de voir dans les ténèbres. Ils savent aussi voler dans les airs, mais pas à de très longues distances. Ils glissent sur l'eau comme s'ils marchaient. Toute guerre a été abolie sur leur planète. Leur gouvernement est une théocratie.

La planète est divisée en douze Etats, chacun régi par un chef qui ré-